

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 29 juin, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 22 juin 2015 par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents :**

Mesdames Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Virginie GARRET, Brigitte MAIRE et Nadège MOUGIN.

Messieurs Michel BOBILLIER, Cyril CHATAIGNER, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Justin MARGUERON, Anthony MÉRIQUE et Damien SCHELL.

**Procuration :** Madame Frédérique FLEURY, absente, excusée, a donné procuration à Madame Nadège MOUGIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Christelle DUQUET

Le PV de la séance du 04 mai 2015 est adopté sans observation.

### **I FINANCES :**

**Décisions du Maire :**

N°4/2015 : Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au remboursement de GROUPAMA suite au sinistre sur abri de bus pour la somme de 229.00 euros (1<sup>er</sup> acompte).

N°5/2015 : Le Maire décide de réaliser les travaux d'entretien en enduit monocouche des voies communales avec l'entreprise VERMOT TP de Gilley pour un montant de 12 046.13 euros HT (rue des Villas, rue des Rosiers, rue Louis Pergaud, rue de la Résistance, Derrière la Chaux).

N°6/2015 : Le Maire décide de réaliser les travaux de voirie communale avec l'entreprise LACOSTE de Maîche pour un montant de 18 089.91 euros HT sur avis de la commission MAPA réunie le vendredi 12 juin 2015 (Allées en enrobé, bordure et caniveau à grille pour le cimetière ; modification d'un trottoir pour le carrefour rue des Tilleuls/Rue de Gaulle ; création d'un accotement en enduit bicouche Rue de Gaulle ; reprise d'un trottoir Cité des perce-neige).

### **II Personnel :**

**Augmentation hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Il est nécessaire d'augmenter l'horaire hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe de 0.24 heure (en centième) /semaine pour faire fonctionner le périscolaire.

Le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe passe de 20.65 heures hebdomadaires à 20.89 heures hebdomadaires à compter du 01 septembre 2015.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'augmentation hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe de 20.65 heures à 20.89 heures à compter du 01 septembre 2015.

### III Péricolaire :

Modification du règlement du périscolaire et des tranches et vote des tarifs correspondants

Vu le décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013, article 2 concernant l'organisation des temps scolaires,

Vu la délibération N° 33.06 du 09 juin 2014,

Suite à la consultation du Conseil Général du Doubs de l'organisation scolaire 2014-2015 de l'Académie de Besançon et sur proposition de la Mairie de Damprichard,

Suite à l'avis de la réunion périscolaire réunie du 15 juin 2015,

- Le règlement intérieur est modifié comme suit :

#### Article 1 :

« L'Accueil des enfants pour les tranches de 6h45 et 7h30 se fait au périscolaire ».

#### Article 5 :

« En cas de grève des enseignants, l'accueil périscolaire fonctionnera uniquement pour les enfants déjà inscrits ce jour-là, et aux horaires normalement définis ».

#### Article 8 :

Les tarifs sont fixés par une délibération du Conseil Municipal et peuvent être révisés avant chaque année scolaire. Les prix des repas peuvent être modifiés en cours d'année scolaire.

La participation est due pour toute tranche horaire commencée et calculée comme suit :

Matin : de 06h45 à 07h30 : 1.71 € (L'enfant peut apporter une collation le matin)  
de 07h30 à 08h30 : 2.24 €

Midi : sans repas : de 11h45 à 12h30 : 1.71 €  
de 12h30 à 13h30 : 2.24 €

avec repas : de 11h45 à 13h30 : 7.80 €

Soir : de 15h30 à 16h30 : 2.24 €  
de 16h30 à 17h15 : 3.35 € avec goûter  
de 17h15 à 18h00 : 1.71 € (Tarifs sous réserve d'augmentation)

Le règlement devra être effectué par :

- 1) Prélèvement automatique bancaire (formulaire à remplir dans le dossier d'inscription)
- 2) Carte bancaire à la Trésorerie de Maiche ou par internet en vous connectant sur : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
- 3) Virement bancaire : Banque de France Montbéliard (voir RIB sur facture)
- 4) Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- 5) En numéraire à la Trésorerie de Maiche

Le non-paiement des sommes dues entraîne l'exclusion des enfants des familles concernées jusqu'à l'enregistrement du paiement.

L'assemblée accepte à l'unanimité la modification des articles 1, 5, et 8 et vote l'augmentation des tarifs susvisés.

## **IV Urbanisme :**

### **DPU**

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles sur les parcelles cadastrées :

- sections cadastrées AE 8, au Village et 9 Rue des Ecoles pour une contenance respective de 4 ares 90 ca et 19 ares 43 ca à Monsieur Michel FURTER et Mademoiselle Isabelle TAILLARD.
- section cadastrée AE 63, 5 Rue du maréchal LECLERC pour une contenance de 797 m<sup>2</sup> à Monsieur Christophe BOISSENOT.
- section cadastrée AB 60, Rue des Ecoles pour une contenance de 05 ares 65 ca à Monsieur et Madame Loïc BONNET.
- section cadastrée AE 165, Rue des Rosiers pour une contenance de 510 ares à Monsieur Anthony JOURNOT.

## **V INTERCOMMUNALITE :**

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la CCPM du 21 mai 2015.

## **VI AFFAIRES DIVERSES :**

### **Convention pour la visite annuelle des prises incendie avec VEOLIA**

Monsieur le Maire propose de conventionner avec VEOLIA pour la visite annuelle des prises d'incendie et pour un contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie (coût 29.50 euros HT par poteau/an).

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec VEOLIA pour la visite annuelle des prises incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune de Damprichard.

### **Convention d'occupation du domaine public pour un distributeur automatique de billets avec la banque Crédit Agricole**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler une convention d'occupation pour le distributeur automatique de billets situé Rue Général de Gaulle, avec la banque Crédit Agricole pour la somme de 250.00 euros/an.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour un distributeur automatique de billets avec la banque Crédit Agricole.

### **Marché artisanal :**

L'office du tourisme de Maîche informe que le marché artisanal prévu le 05 juillet à Damprichard est annulé faute de participants (celui du 02/08/2015 aux Ecorces est maintenu pour « la ferme ouverte »).

### **Agenda d'accessibilité aux bâtiments publics :**

Un diagnostic de mise en œuvre de l'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, aux bâtiments publics est obligatoire pour le 27 septembre 2015. Suite à la demande de trois devis, L'EURL BSC Conception a été retenue pour un montant de 2 500.00 euros HT.

### **Commémoration Polonaise**

La manifestation organisée au mémorial de Damprichard par une association Suisse pour commémorer le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille du « Clos du Doubs » a été très réussie. Monsieur

Le Maire s'est vu remettre pour la commune, la médaille de la mémoire Polonaise en reconnaissance du mérite d'entretenir ce monument.

**Vente de bois**

Monsieur Justin Margueron informe l'assemblée d'une vente de bois de la parcelle 6 P à la scierie BROSSARD.

**Bilan du déneigement 2014/2015**

Le bilan financier du déneigement est rendu aux membres du Conseil Municipal pour information vu l'hiver très rigoureux.

**Information de Monsieur Chataigner**

Monsieur Chataigner informe le Conseil Municipal de son déménagement sur Besançon : raison pour laquelle il arrête ses fonctions de conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.